



Date de départ du logement non précise

Par **Locams**, le **20/05/2009** à **14:34**

Bonjour,

Étant en cours d'achat d'un appartement, je souhaite quitter le logement dont je suis locataire. Or je ne connais pas encore la date précise d'emménagement et donc la date à laquelle je pourrais quitter le logement. Je n'ai qu'une fourchette de 7 jours. Puis donner un intervalle de date dans la lettre de rupture du contrat de bail ? Ou puis-je donner une date à partir de laquelle je compte quitter le logement, c'est à dire 3 mois après réception de ma lettre, et quitter le logement un peu plus tard que prévu?

Merci de votre réponse.

Par **loe**, le **20/05/2009** à **15:27**

Bonjour,

Vous pouvez toujours essayer d'expliquer la situation à votre propriétaire, en sachant que vous devez donner 3 mois de préavis.

Tout dépend si l'appartement sera vite reloué ou pas, et si les personnes qui viendront l'occuper auront (ou non) eux-mêmes 3 mois de préavis.

Je n'ai qu'une fourchette de 7 jours

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

quitter le logement un peu plus tard que prévu

Cela me semblera difficile, car si l'appartement est loué pour telle date, vous ne pourrez pas rester dans les lieux.